

# La gazette de Oignes

Mars 2021

secretariat@ognes.fr

N°2

Dates	Manifestations*	Lieux
<b>Samedi 3 avril 2021 de 14h00 à 16h00.</b>	Pâques pour les petits Ognois Retrait en drive des chocolats	Mairie*
<b>8 mai 2021.</b>	Armistice	Mairie puis monument*

\*Dans le respect des mesures gouvernementales.

## LES HORAIRES DE LA MAIRIE



La mairie est ouverte les lundis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h30 ainsi que les mercredis de 8h30 à 11h45.  
Elle est fermée les mardis et les jeudis.

## RECENCEMENT VOLONTAIRE

- **POUR LES AÎNÉS** : si vous avez 70 ans ou plus n'hésitez pas à venir vous faire connaître en mairie.
- **POUR LES NOUVEAUX RÉSIDENTS** : n'hésitez pas à vous présenter en mairie pour vous faire connaître si vous ne l'avez pas encore fait et à vous inscrire sur la liste électorale.

## INSCRIPTION SCOLAIRE



Les parents des enfants nés en 2018 pour une première rentrée à l'école maternelle en septembre 2021 pourront trouver le dossier d'inscription scolaire sur notre site [www.ognes.fr](http://www.ognes.fr) dans la rubrique jeunesse.

Le dossier est à rendre avant le **19 avril 2021**.

Pour le périscolaire, vous trouverez également les renseignements pour les futures inscriptions sur le site internet de la commune.

Les dossiers sont également disponibles au secrétariat de la mairie.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Avec les travaux sur la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Chauny, la circulation s'est densifiée rue Jean Vaur, nous vous remercions de respecter les limitations de vitesse ainsi que les priorités à droite.

Cette rue comporte **une zone à 30 km/h** aux abords de l'école.



Cela vaut bien entendu pour toute notre commune. Nos citoyens doivent faire preuve d'exemplarité. Des contrôles de gendarmerie auront lieu.



Nous vous rappelons que pendant toute la durée des travaux, les commerces Avenue de la Liberté restent ouverts.

## LES AGENTS D'ENTRETIEN



Dolorès et Nathalie s'occupent de nos locaux communaux (école, mairie, stade).

## DÉCHETS VERTS



Les déchets doivent être déposés dans des poubelles avec un **couvercle vert**, caissettes, cageots, sacs en papier ou cartons facilement manipulables et ne pesant pas plus de 10 kg pour les agents de collecte.

Le règlement de collecte en vigueur précise que le volume collecté est de 240L maximum (par exemple : 1 bac vert de 120L et 2 sacs en papier).

## NETTOYAGE DES TROTTOIRS et PROPRETÉ

L'entretien de la commune, c'est une responsabilité partagée entre les riverains et la municipalité. En y participant, nous valorisons nos quartiers.

- Le balayage, le désherbage et le démoussage des trottoirs sont à la charge du riverain sur toute la longueur de son habitation, de son commerce ou de son édifice.  
Les haies ou les arbres ne doivent pas déborder sur la voie publique.

- Le désherbage du caniveau demeure quant à lui à la charge des employés communaux d'Ognes et a été réalisé la première semaine du mois de mars.

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'animaux de procéder immédiatement, par tous les moyens appropriés, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur la voie publique, ainsi que dans les espaces verts publics.

## LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Dans la commune, nous avons des associations sportives : l'Espoir Sportif (football) et l'Espoir Cycliste ainsi que l'Association des Chasseurs et l'Association À Fond. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site internet de la commune.



## TRAVAUX À L'ÉGLISE



La voute de l'église ainsi que les gouttières ont été remises en état.

D'autres travaux seront nécessaires pour poursuivre sa réhabilitation.

## NOËL DANS LA COMMUNE

Pour nos 225 aînés (plus de 70 ans), la distribution des colis de fin d'année a été réalisée par l'équipe municipale qui s'est rendue à chaque domicile pour remettre une carte cadeau ou un panier garni selon leur choix.



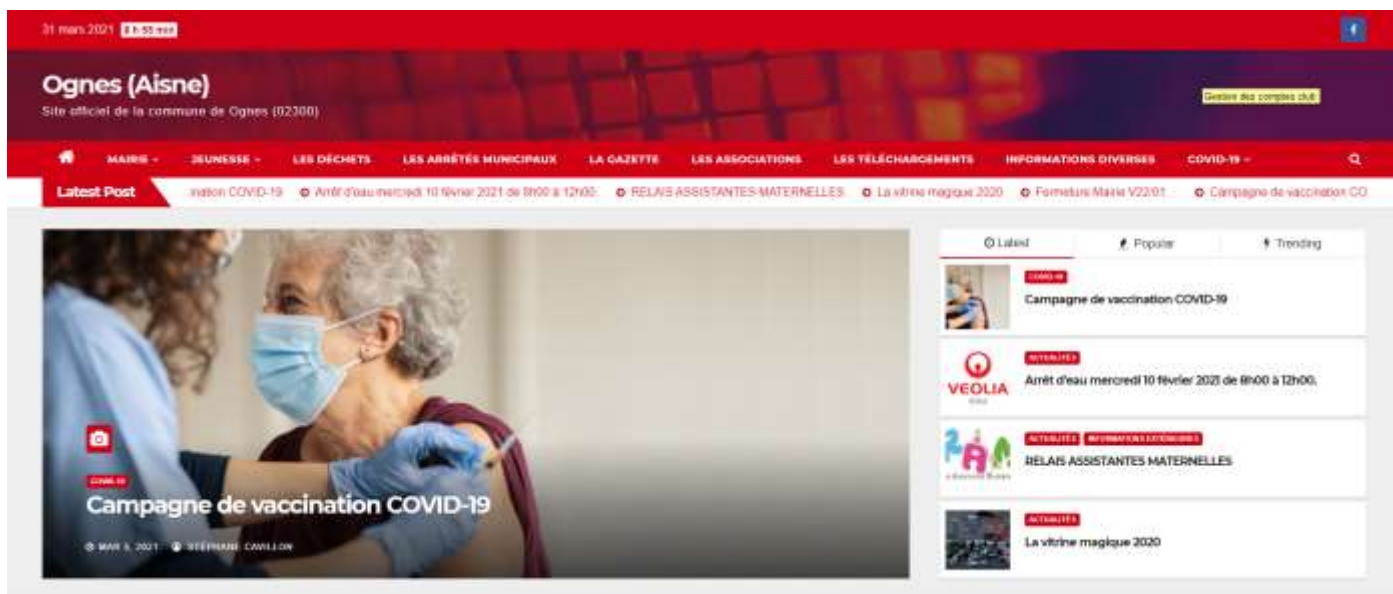
Pour les plus jeunes, le jeu de la vitrine magique a été mis en place durant deux semaines aux vitres de la mairie ; 59 enfants ont retrouvé les intrus et ont reçu une carte cadeau en retour.

Le Père-Noël nous a rendu une petite visite sur la place Léon Herblot pour le bonheur des plus petits.



## SITE INTERNET

La commune dispose d'un site internet [www.ognes.fr](http://www.ognes.fr), n'hésitez pas à communiquer sur les informations que vous souhaiteriez pouvoir y trouver.



Dans la partie supérieure, vous trouverez soit un raccourci vers des pages comme "La gazette" soit un menu pour accéder à différentes pages comme la catégorie "Jeunesse". Vous pourrez également y retrouver les derniers articles dans la partie à droite "Latest".

Vous pourrez également nous retrouver sur <https://www.facebook.com/Oignes02/>, vous n'êtes pas obligés de créer un compte pour le consulter.



## MANIFESTATION DE PÂQUES

La manifestation de Pâques se veut perturbée avec les mesures gouvernementales.



Il n'y aura donc ni brocante ni fête foraine mais par contre l'équipe municipale a souhaité distribuer les chocolats de Pâques aux enfants de la commune.

Pour cela, nous vous donnons rendez-vous en drive sur la place de la mairie le **samedi 3 avril 2021 de 14 heures à 16 heures**. La distribution se fera à la vitre de la voiture. Merci de porter le masque lors de cette distribution.